

DESCRIPTION DE TÂCHES

TRÉSORIER DE LA CORPO

Certaines de ces tâches font déjà partie des Règlements de la Corpo. Ceci est une liste plus détaillée.

Le trésorier :

1. A la garde des fonds de la Corpo et des livres de comptabilité.
2. Inscrit les déboursés et les recettes de la Corpo aux endroits appropriés.
3. Prépare le budget, les prévisions budgétaires, les rapports et états financiers et les soumet pour approbation du CA.
4. Fait rapport régulièrement au CA de l'état des finances de la Corpo et les informe si les dépenses excèdent les prévisions budgétaires
5. Présente les états financiers à l'assemblée générale pour approbation.
6. Suite à l'approbation du CA, cosigne les effets bancaires (tous les chèques, billets et autres effets de la Corpo), documents, résolutions ou contrats avec le président ou toute autre personne désignée par résolution à cette fin par le CA.
7. Est responsable du compte bancaire et signataire des effets bancaires.
8. Vérifie les dépôts bancaires préparés par une bénévole du bureau et les dépose à la banque.
9. S'assure du niveau adéquat de la police d'assurance à la suite de l'approbation du CA, et effectue le renouvellement.
10. Prépare les demandes de subventions au nom de la Corpo afin d'obtenir des fonds pour des projets de la Corpo et de Corpojardin.
11. Maintient à jour le Registre des entreprises du Gouvernement du Québec.
12. Approuve les dépenses pour les réparations au terrain de jeu jusqu'à un maximum de 500 \$, en s'assurant de respecter le budget approprié.
13. Effectue les paiements de facture par virement bancaire ou virement Interac à partir du Compte bancaire de la Corpo et s'assure que le 2e signataire les contresigne au besoin.
14. Effectue les virements entre les différents comptes bancaires afin de déposer les fonds aux comptes appropriés et d'effectuer des paiements et s'assure que le 2e signataire les contresigne.
15. Négocie avec Desjardins le renouvellement des dépôts à terme de la Corpo afin d'assurer le meilleur rendement possible.
15. Gère les ententes avec d'autres organismes (ANRF, ARO, etc.) pour offrir des activités gratuitement aux membres (i.e. conférences).
16. Gère les ententes de location des terrains de jeu de la Corpo.

17. Accomplit toute autre tâche découlant de son poste de même que celles qui lui sont confiées par le Conseil d'administration.